Guide des mythes de l'accueil et de la francisation



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

Révisé février 2018

Les mythes de l'accueil et de la francisation

Vous travaillez en classe d'accueil ou de francisation depuis plusieurs années? Pourtant force est de constater que les mythes urbains, circulant autour des classes d'accueil et de francisation, vous ont été si souvent répétés qu'ils ont trouvé leur chemin vers votre inconscient et sont maintenant bien ancrés dans votre mémoire, mais aussi malheureusement dans votre pratique. Cette lecture est pour vous!

Vous exercez depuis peu en classe d'accueil ou de francisation? Cette lecture est pour vous, afin de vous prémunir contre les mythes tenaces qui hantent les classes d'accueil et de francisation depuis trop longtemps.

Vous n'enseignez ni en accueil ni en francisation, mais depuis longtemps vous vous demandez qui sont ces profs qui vous envoient des élèves si peu et si mal préparés pour la classe régulière. Cette lecture est pour vous!

Le groupe de travail accueil et francisation du SEOM existe depuis peu. Nous avons d'abord été un groupe « ad hoc ». Le Conseil d'administration, suite à notre première année d'existence, a compris la nécessité de mettre sur pied un véritable groupe de travail afin de pousser plus loin l'analyse de la réalité et des besoins des enseignantes et enseignants d'accueil et de francisation.

Il y avait tant d'axes possibles pour parler de la réalité des classes d'accueil et de francisation et surtout de celles et ceux qui y œuvrent. Nous avons choisi comme premier chantier de faire connaître, d'abord à nos collègues de l'accueil et de la francisation, ce que nous qualifions maintenant de *nos mythes.* Nous souhaitons aussi que l'ensemble de nos collègues du parcours dit « régulier » puissent avoir accès à *nos mythes* afin de créer des ponts entre nos réalités et d'améliorer le quotidien de toutes et tous : élèves comme profs.

Le groupe de travail de l'accueil et de la francisation du SEOM

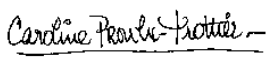
Avril 2015



Nicolas Martin
Enseignant en classe d'accueil, école Jean-Grou



Jean-Philippe Proulx
Enseignant en classe d'accueil, école L'Eau-Vive



Caroline Proulx-Trottier
Vice-présidente à la vie syndicale, SEOM



Aura Oporanu
Enseignante en classe d'accueil, école Cavelier-De LaSalle



Isabelle Filiatrault
Personne-ressource, SEOM

Février 2018



Nicolas Martin
Enseignant en classe d'accueil, école des Grands-Êtres



Aura Oporanu
Enseignante en classe d'accueil, école Cavelier-De LaSalle Mosaique



Martin Legault
Enseignant en classe d'accueil, CEA Champlain



Alissa Gosselin
Enseignante en classe d'accueil, école de la



Jean-Philippe Viau
Vice-président à la vie syndicale

❶ *Les élèves doivent rester 10 mois en classe d'accueil, pas plus.*

Cette affirmation est fausse depuis longtemps. En effet, jusqu'à récemment un élève pouvait demeurer jusqu'à 10 mois en accueil au primaire et jusqu'à 30 mois en accueil au secondaire.



Suite à des modifications aux règles budgétaires du MELS en **2012-2013, il n'y a plus de balises précises. L'intégration des élèves d'accueil en classe régulière peut s'effectuer avant 10 mois, mais aussi après 10 mois tel que stipulé par le régime pédagogique** à l'article 7 : « *[…] Ces élèves peuvent bénéficier de ces services de soutien à l'apprentissage de la langue française plus d'une année scolaire. […]* ».

Il est important de souligner que la recommandation d'intégrer un élève au secteur régulier appartient au titulaire de la classe d'accueil et ce, à tous les niveaux d'enseignement, du préscolaire à la fin secondaire. Du temps de concertation et de préparation, en prévision de ces transferts d'élèves, devrait être prévu pour l'ensemble des enseignantes et enseignants concernés à même leur tâche.

Si ça ne se passe pas comme ça, n'hésitez pas à nous contacter au 514-637-3548

❷ *Il n'y a pas d'élèves analphabètes à l'éducation des adultes au Québec.*



Malgré la rumeur persistante, il est courant de constater la présence d'étudiantes et d'étudiants analphabètes dans les classes de l'éducation des adultes. Cette réalité est criante dans les classes de francisation et nécessiterait la mise sur pied de davantage de classes d'alpha-langage. C'est une revendication récurrente des enseignantes et des enseignants afin de répondre correctement aux besoins de ces élèves et d'éviter d'alourdir notre tâche.

La commission scolaire offre des cours d'alphabétisation qui précèdent les cours du pré-secondaire. Ceux-ci répondent en effet aux besoins de certains élèves, par exemple à d'anciens décrocheurs qui retournent aux études. Il n'en demeure pas moins que, dans les classes de francisation, l'analphabétisme dans la langue d'origine crée un fossé, trop souvent infranchissable, qui mène tout droit à l'échec ou au décrochage d'élèves déjà trop fragilisés et vulnérables. Idéalement, ils devraient être dirigés vers des classes d'alpha-langue, mais ce service demeure limité au sein de la CSMB.

❸ *Les enseignantes et enseignants en accueil et en francisation ne font que de l'oral.*



Il faut d'abord savoir que, pour le primaire, comme mentionné sur le site du MELS, à l'époque : « Le programme *Intégration linguistique, scolaire et sociale*[1] remplace, depuis **septembre 2015**, le programme F*rançais, Accueil*. ». Quant au secondaire, le programme porte déjà le nom *Intégration linguistique, scolaire et sociale*[2]. Concernant l'éducation aux adultes, c'est le 23 janvier 2015[3] que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du temps, M. Yves Bolduc, a dévoilé le nouveau programme de francisation des adultes[4].

Dans tous ces programmes, on explique que les élèves au secteur des jeunes autant que les étudiantes et étudiants au secteur des adultes doivent se développer à l'oral, mais aussi en lecture (récits, contes, poésie, etc.) et en écriture. Ceci est confirmé à

l'article 11 du régime pédagogique de la formation générale des adultes[5] qui se lit comme suit :

« 11. La francisation a pour but de développer chez les adultes pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle les habiletés de base en français oral et écrit, facilitant, pour certains d'entre eux, leur intégration dans la collectivité québécoise tout en préparant leur passage à des études subséquentes ou au marché du travail. »

[1] http://www1.education.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/pdf/francais-ilss.pdf

[2] http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/5c-pfeq_intlingccolcocial_01.pdf

[3] http://francisation.ticfga.ca/programme/.

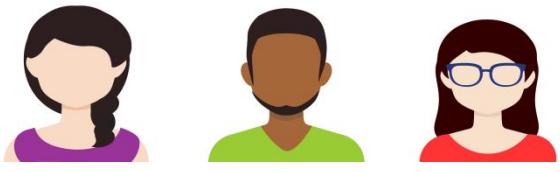
[4] http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/educ_adulte_action_comm/Adultes_FGA_progetudes_domainelangue_francisation_2015.pdf

[5] http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-13.3,%20r.%209

De plus, pour bien préparer les élèves à leur entrée au secteur régulier, l'instruction annuelle 2017-2018 de la formation générale des jeunes, de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du MÉES, prévoit ce qui suit :

> ***« 2.3 Élèves auxquels sont offerts des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française***
> *Dans le cas des élèves intégrés en classe d'accueil, les matières doivent être réparties de la façon suivante dans la grille-matières :*
> - *intégration linguistique, scolaire et sociale (français au primaire et au secondaire) 65 %*
> - *mathématique 20 %*
> - *autres matières 15 %* »

❹ *À l'éducation des adultes, les classes de francisation ne comportent pas d'élèves jeunes.*



Pour plusieurs jeunes, au parcours scolaire tumultueux, notamment pour les décrocheuses et les décrocheurs de 16 ans et plus, le chemin trop souvent indiqué (faute de services complémentaires adéquats) est celui de l'éducation des adultes à la formation générale ou professionnelle.

Au secondaire, le cours « formation préparatoire au travail » (F.P.T.) s'adresse aux jeunes qui sont âgés de 15 ans et plus au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Qu'ils fréquentent déjà les classes d'accueil ou non, ces jeunes peuvent être dirigés vers les classes de francisation pour les adultes.

Selon l'article 1 de la LIP, il est prévu que les élèves qui atteignent l'âge de 18 ans en cours d'année scolaire peuvent terminer celle-ci dans l'établissement qu'ils fréquentent déjà.

Ils peuvent ainsi demeurer au secondaire avec des services complémentaires répondants réellement à leurs besoins et leur permettant de terminer leur parcours scolaire, avec des jeunes de leur âge, dans un environnement approprié.

Si ça ne se passe pas comme ça, n'hésitez pas à nous contacter au 514-637-3548

❺ *Il n'y a pas d'élèves sous-scolarisés à l'accueil.*

Les classes d'accueil de la CSMB comptent un certain pourcentage d'élèves immigrants qui présentent un retard scolaire important ou qui n'ont pas fréquenté l'école régulièrement dans leur pays d'origine pour différentes raisons (guerres, épidémies, problèmes économiques, etc.)



L'existence de groupes d'élèves sous-scolarisés en accueil et en francisation est d'ailleurs une revendication récurrente des enseignantes et des enseignants afin de répondre correctement aux besoins de ces élèves et d'éviter d'alourdir notre tâche.

❻ *Dans les classes d'accueil et de francisation des adultes, il n'y a que des immigrants.*



Voilà bien un autre mythe largement répandu en nos rangs ! Effectivement, de nombreux immigrants fréquentent les classes d'accueil et de francisation. Cependant, une partie des élèves est composée de citoyennes et citoyens canadiens provenant d'autres provinces, et dans les classes de francisation, il y a aussi de Québécois non francophones.

À ce groupe, il faut ajouter des membres des Premières Nations vivant sur le territoire de la CSMB et ne parlant pas le français.

❼ *Après un passage en classe d'accueil, l'élève intégré en classe ordinaire sera au même niveau que ses pairs.*

Un élève de l'accueil doit être fonctionnel en français pour être intégré en classe ordinaire. Le programme de formation de l'école québécoise au primaire, dans la section « Présentation de la discipline », stipule que *: « Des chercheurs*[6] *ont démontré depuis*



[6] Voir, entre autres, Cummins (1980) et Collier (1987).

longtemps que la maîtrise de la langue de la communication interpersonnelle exige de un à deux ans et celle de la scolarisation, qui est plus abstraite et décontextualisée, de cinq à sept ans. Or, l'élève a besoin de connaître assez rapidement cette langue décontextualisée pour poursuivre avec succès sa scolarisation en français. »

La réussite scolaire sera facilitée si l'élève est fonctionnel au moment du transfert en classe ordinaire. La décision de ce transfert devrait toujours être fondée sur l'avis et l'évaluation de l'enseignante ou l'enseignant ayant cet élève dans sa classe.

❽ *La francisation est le mandat du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).*



Il y a plusieurs acteurs à la francisation. En effet, les CÉGEP et les universités offrent de la francisation destinée aux étudiantes et étudiants qui sont déjà scolarisés à leur arrivée au Québec.

Par ailleurs, plusieurs groupes populaires de soutien aux personnes nouvellement arrivées au pays offrent également des formations tant en alphabétisation qu'en francisation.

Les commissions scolaires, sous l'égide du MÉES, offrent aussi des cours pour franciser et faciliter l'intégration des immigrantes et des immigrants dans la société québécoise. À la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, les centres suivants offrent ce type de cours: le centre d'éducation des adultes Outremont, le centre d'éducation des adultes Champlain (Verdun), le centre d'éducation des adultes de LaSalle (à l'édifice LaSalle) et le centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé (à l'édifice Pierrefonds).

À la CSMB, les enseignantes et enseignants œuvrant dans ce secteur ont reçu une formation spécifique au baccalauréat en enseignement visant l'apprentissage du français comme langue seconde.

Enfin, le MIDI fait également la promotion de cours à l'intérieur des milieux de travail. Malheureusement, trop souvent, ces cours sont au service du Marché et des employeurs et non au service des nouvelles et des nouveaux arrivants.

❾ *Il est normal que les ratios d'élèves soient dépassés en classe d'accueil et que ces ratios soient inexistants en francisation.*



Au secteur des jeunes, on entend souvent des acteurs du monde scolaire affirmer que les enseignantes et enseignants de classe d'accueil sont habitués à ce que leur ratio soit dépassé et que cette situation est tout à fait normale. À la CSMB, la rumeur veut aussi que l'on puisse dépasser de deux élèves tous les maximas.

Or, tout comme en classe ordinaire, l'Entente nationale prévoit bel et bien des ratios en classe d'accueil. Depuis 2012-2013, le ratio maximal est de 16 au préscolaire et 17 au primaire et au secondaire.

Quelques motifs permettent exceptionnellement le dépassement de ces ratios. Ces motifs se retrouvent à la clause 8-8.01 C) et D) de l'Entente nationale et à la clause 8-8.01 D) de l'Entente locale. Toutefois, lors de ces dépassements, une compensation financière doit être versée deux fois par année à l'enseignante ou l'enseignant concerné[7].

Il est important de conserver toutes vos listes officielles ainsi qu'un registre des absences de vos élèves dans le but de valider le montant de votre dépassement, s'il y a lieu.

Si ça ne se passe pas comme ça, n'hésitez pas à nous contacter au 514-637-3548

Finalement, à la francisation, comme partout à l'éducation des adultes, aucun ratio n'est malheureusement prescrit.

[7] Clause 6-9.10 de l'Entente locale

❿ *Les élèves d'accueil ayant des difficultés (EHDAA) n'ont pas le droit aux services parce que la classe d'accueil est un service en soi.*

La loi sur l'instruction publique (LIP)[8] ne fait aucune différence quant aux droits des élèves du secteur régulier et ceux qui fréquentent l'accueil. L'article 1 précise que « *toute personne a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique [..] ».*

De même, le cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration, dans la section « organisation des services »[9], prévoit notamment que « *Aucun élève ne devrait se voir refuser l'accès aux services complémentaires sous prétexte qu'il est en classe d'accueil ou qu'il reçoit des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français dans le contexte d'une intégration directe à la classe ordinaire ».*

Il importe ici de rappeler que les services complémentaires comprennent entre autres l'orthophonie, la psychologie, l'orthopédagogie et la psychoéducation. Vos élèves ont droit à ces services.



Aidez-nous à faire avancer la situation !
Dénoncez rapidement tout manquement et
fournissez-nous les preuves écrites afin de compléter le dossier !

[8] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html.

[9] http://www.ecoleplurielle.ca/wp-content/uploads/2014/09/AccueilIntegration_2_OrganisationServices.pdf

De l'accueil au régulier : petit référentiel pour une intégration réussie.

- Prévoir du temps de concertation pour la planification de l'intégration. Cette concertation doit se faire avec la direction, la personne titulaire en accueil, celle de la classe d'intégration ainsi que les spécialistes requis.
- Si l'intégration est partielle, planifier l'horaire de l'élève intégré avec des objectifs et des conditions précises.
- Penser à planifier les services nécessaires (orthopédagogie, TES, etc…).
- S'assurer que l'élève est inscrit au soutien linguistique.

Il est important de savoir :

- L'élève intégré a droit à un dictionnaire français – langue d'origine en tout temps pendant les deux premières années d'intégration complète. (p. 87; 4.3.9 du guide de sanctions des études)
- L'élève peut être évalué selon les attentes du programme d'accueil ou obtenir la mention « NE » (non-évalué) lors de la première étape d'intégration (ce point est à discuter lors de la rencontre de concertation. (p.10; 3.3.4 des instructions annuelles 2017-2018; cadre de référence SASAF CSMB p.13 point 6.1).
- Ne pas oublier que l'apprentissage de la langue se poursuit en classe régulière. Il est possible que ces élèves requièrent plus d'explications contextuelles pour comprendre ce qui est demandé.